

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 02 septembre 2016****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, Mme COUAPPEL, M. TONNEAU, Mme GREGOIRE, M. MALECOT - Adjoints ; M. AMIOT, M. COADIC, Mme ROUYEZ, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, Mme EGAUX-DENOUAL, M. POULAIN, Mme LAVERDUNT, M. LEPORT, Mme PINÇON, M. CHALIGNE, Mme HERY, M. LEFOUR, Mme DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme FRONTEAU, (représentée par Mme. PRUNIER), M. MERCIER (représenté par M. CHALIGNE), Mme GRACE (représentée par Mme HERY).

En début de séance, M. le Maire tient à renouveler en son nom et au nom du Conseil Municipal ses mots de sympathie envers Gérard CHALIGNE, Conseiller Municipal, à l'occasion du décès de sa maman en juin.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire félicite Louis BARAT, adjoint, heureux grand-père d'un nouveau petit fils, Tiago. M. le Maire souhaite la bienvenue à Tiago et félicite bien entendu ses parents.

Adoption des Procès-Verbaux des séances des 03 juin 2016 et 06 juillet 2016:
Lesdits Procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1a - Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel : rapport d'activités 2015. (délib 2016-090).

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **prend acte** du rapport d'activités de l'année 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel.

1b - Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel : accord local sur la répartition des sièges du nouvel EPCI fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil **décide** la répartition des sièges par accord local suivante :
Résultat du vote : 28 voix pour ; 1 abstention (K. Delamaire).

	Population municipale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016	Répartition des sièges selon accord local
Dol de Bretagne	5 469	8
Pleine-Fougères	1 960	4
Baguer-Morvan	1 621	3
Baguer-Pican	1 578	3
Epiniac	1 401	2
Roz-Landrieux	1 323	2
Cherrueix	1 141	2
Mont-Dol	1 136	2
La Boussac	1 135	2
Saint-Broladre	1 132	2
Le Vivier-sur-Mer	1 036	2
Roz-sur-Couesnon	1 026	2
Sougeal	663	1
Trans-la-Forêt	537	1
Sains	492	1
Saint-Marcen	464	1

Broualan	386	1
Saint-Georges-de Gréhaigne	375	1
Vieux-Viel	319	1
TOTAL	23 194	41

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2 - Eau potable : Rapport d'activités du Syndicat intercommunal des eaux de Beaufort et rapport annuel du délégataire – année 2015.

Le Conseil Municipal,
- Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **prend acte** du rapport annuel de délégation de service public du service de distribution de l'eau potable pour l'année 2015 et du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort pour cette même année 2015. et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3 - Subvention exceptionnelle à l'association BioDol.

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité d'octroyer à l'association BioDol une subvention exceptionnelle de 150 € au titre de l'animation musicale organisée sur l'espace public ce mardi 9 août et en soutien de ses actions et animations tout au long de l'année et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4 - Assainissement : autosurveillance de la station d'épuration – mise en place d'équipements de mesure de débit sur les bassins tampons du Roquet et de la Bégaudière : engagement du programme et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité l'engagement d'un programme de travaux destinés à finaliser la mise en œuvre de l'autosurveillance de la STEP et ses équipements annexes, tel que présenté, **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière susceptible d'être allouée pour ce programme et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5 - Domaine du Grand Beauvais : vente des lot n°15 et 18.

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité de vendre à Mme Justine RUELLAND et M. Samuel ROUPIE, domiciliés 65, la Cornillère à Roz Landrieux, le lot n° 15, d'une superficie d'environ 423m², partie de la parcelle provisoirement cadastrée AK 505p, au prix global de 48 645 € TTC, - **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme FLEURY Stéphane et Delphine, domiciliés 15, rue du Commandant Charcot à Dol de Bretagne, le lot n° 18, d'une superficie d'environ 480m², partie de la parcelle cadastrée provisoirement AK 505p, au prix global de 62 400 € TTC, **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 - Animaux errants : création d'une facturation liée au ramassage des animaux errants par les services municipaux.

Le Conseil Municipal,
- Vu l'article L 2212-2-7^{ème} du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les articles L 211-11 et R 212-12 du Code Rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'avis favorable de la commission de finances ;
- Considérant qu'il convient de sensibiliser les propriétaires d'animaux au respect des règles et des usages afin d'éviter la divagation des animaux ;
décide à l'unanimité de créer une facturation liée au ramassage des animaux errants par les services municipaux, **dit** que les tarifs appliqués seront les suivants :

- Interventions en semaine sur les horaires de travail du personnel communal : 120 €
- Interventions en semaine en dehors des horaires de travail du personnel communal (mais avant 22 h et après 7 h) : 135 €
- Interventions de nuit (entre 22 h et 7 h du matin) : 210 €
- Interventions du dimanche ou d'un jour férié (entre 7 h du matin et 22 h) : 185 €

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7 - Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, **entérine** à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-avant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 - Dénomination d'un passage nouvellement créé entre la rue des écoles et l'espace Nominoë.

Le Conseil Municipal **décide** de dénommer le passage nouvellement créé entre la rue des écoles et la cour de l'espace Nominoë : Passage du Palais Episcopal.

Résultat du vote : 28 voix pour ; 2 abstentions (F. Hery et G. Grâce).

et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Question diverse - Mise en place d'un SIG – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité de doter la commune d'un SIG avec géoréférencement dans un premier temps des réseaux assainissement et eaux pluviales, **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau la subvention susceptible d'être octroyée pour ce programme et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9 - Informations MAPA.

❖ Marché de travaux : Restructuration du restaurant de l'école publique Louise Michel :

Lot 1 : Gros oeuvre – démolition – VRD : Entreprise MACE Construction – 35 Miniac Morvan.

- Avenant n°5 : 2 500,00 € HT (soit 1,69 %).

Rappel du montant du marché : 148 168,45 € HT.

Rappel montant avenant n°s 1 à 4 : 19 649,22 € HT.

Lot 4 : Métallurgie – serrurerie – auvent : Entreprise DANIEL – 35 Roz Landrieux.

- Avenant n°1 : 1 057,90 € HT (soit 1,54 %).

Rappel montant du marché : 68 867,39 € HT.

Lot 5 : Menuiseries extérieures alu : Entreprise SOMEVAL – 35 Plerguer.

- Avenant n°1 : 125,00 € HT (soit 0,29 %).

Rappel montant du marché : 42 643,18 € HT.

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise PAPAIL – 35 Mont Dol.

- Avenant n°1 : - 2 502,00 € HT (soit - 6,57 %).

Rappel montant du marché : 38 103,00 € HT.

❖ Marché de travaux : Sol sportif salle COSEC "bleue"

- Avenant n°2 : Aucune incidence financière – modification du type de sol.

Rappel montant du marché : 92 435,00 € HT.

Rappel avenant n° 1 : - 19 158,00 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, **prend acte** de ces informations MAPA.

Question diverse orale :

M. le Maire informe l'Assemblée de l'annulation de la séance du Conseil Municipal qui avait été programmée le vendredi 16 septembre 2016 pour débattre d'une question unique portée à l'ordre du jour : l'arrêt du nouveau PLU. Les études de révision du PLU actuellement en cours ont pris un peu de retard. L'arrêt du PLU devrait être proposé au Conseil Municipal fin novembre / début décembre prochain.

Pour affichage le 03 septembre 2016.

Le Maire,
Denis RAPINEL

